

ANNEXE BB.

RAPPORT ANNUEL DU SOUS-OFFICIER D'ETAT-MAJOR VÉTÉRINAIRE
SWEETAPPLE, DIVISION F, 1890.

PRINCE-ALBERT, 30 novembre 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de présenter mon rapport annuel pour l'exercice clos ce jour.

Comme d'habitude nous avons eu beaucoup de maladies, surtout parmi nos jeunes chevaux et les bêtes qui n'étaient pas complètement rétablies de maladies antérieures. Cela est dû, dans une grande mesure, à l'herbe ou aux herbes, et peut être attribué à deux causes.

En premier lieu, l'herbe des terrains marécageux pousse très vite et avec profusion; il s'en suit qu'elle est très succulente et contient de grandes quantités d'eau, au détriment de quelques-unes des parties constituantes nécessaires à former et conserver en bon état de santé les différents tissus du corps animal.

En second lieu, je crois qu'il y a une espèce d'herbe ou de plante possédant des propriétés narcotiques, qui est particulièrement active en août et septembre, et produit une maladie dont les symptômes ressemblent exactement sous beaucoup de rapports à ceux de la fièvre typhoïde; mais une étude approfondie de la chose, tant chez nos propres chevaux que chez d'autres animaux de la circonscription, m'a parfaitement convaincu qu'on peut attribuer cette maladie à la cause énoncée en premier lieu.

L'eau de la rivière doit être exempte de toute matière contagieuse une fois qu'elle a été exposée, ne fût-ce que pour peu de temps, à l'influence purifiante de l'atmosphère; et notre eau de puits, bien que légèrement alcaline, n'a pas d'effets nuisibles.

Les accidents sont rares, et comme nos écuries sont excellentes nos chevaux sont entièrement exempts des nombreuses maladies dues à une ventilation défectueuse.

Nos jeunes chevaux ont été accoutumés au mors de bride et à la selle avant d'être montés, ce qui vaut beaucoup mieux que de les dompter après.

Je prendrai la liberté de recommander que tous les jeunes chevaux soient domptés à Régina, et qu'on ne les mette pas en service avant l'âge de 5 ans au moins.

Je recommanderai aussi que les chevaux soient envoyés à cette division dans l'automne, attendu qu'ils supportent indubitablement beaucoup mieux l'hiver que l'été et les premiers mois de l'automne.

Je préfère aussi supprimer autant que possible le ferrage des jeunes chevaux, dans les localités où le sol n'est pas mêlé de gravier.

Au commencement de l'été il y a eu, parmi les bêtes bovines, une légère invasion d'anthrax due à l'humidité de la saison et à la luxuriante croissance de l'herbe.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. H. SWEETAPPLE,
Sous-officier d'état-major vétérinaire.

Au commandant de la P. C. N.-O., Régina.